



BIEN RECEPTIONNER NOS LIVRAISONS

V2-03/2019

A LA COMMANDE

Précisez vos **contraintes d'accès** sur votre bon de commande :

- Restriction temporaire de circulation
- Plan de prévention
- Identification du livreur
- Limitations en tonnage/hauteur et largeur
- Stationnement ...

A LA COMMANDE

Précisez vos **contraintes de déchargement** :

- Horaires
- Hayons
- Autres moyens de manutention ...

Toutes autres informations utiles nous permettant de vous livrer dans les meilleures conditions.

A LA RECEPTION

Vérifiez la **conformité du bon de livraison par rapport à votre commande**

Contrôlez la marchandise

- Etat des emballages
- Libellés des produits
- Quantité reçue ...

Le temps nécessaire à ce contrôle n'est pas limité, aucune pression ne doit être exercée par le livreur pour en limiter la durée. **Si le livreur ne veut pas attendre le contrôle de la marchandise, émargez le récépissé transport en annotant la mention « refus de contrôle du livreur »**

Prenez connaissance de l'étiquetage de danger des produits chimiques

AVANT RECEPTION DES VRACS A DEPOTER

Les opérations de déchargement liées à un transport de marchandises sont spécifiquement visées par les articles [R4515-1 à 3](#) et [R4515-4 à 11](#) du Code du Travail.

Ce dernier article prescrit l'obligation d'établir un **protocole de sécurité** écrit entre le transporteur et l'entreprise dite « d'accueil ».

A LA RECEPTION DES VRACS A DEPOTER

- Accompagnez le livreur au lieu de déchargement
- Libérez les accès du camion citerne
- Participez au balisage du lieu de stationnement
- Procédez vous-même au raccordement à votre installation
- Participez à la surveillance du dépotage afin d'éviter tout incident
- Vérifiez les quantités livrées

Les dépotages ne peuvent pas se faire dans des emballages/conteneurs non fixés au sol.

A LA RECEPTION DES VRACS A DEPOTER

- Lors du dépotage, la présence d'un représentant du client est requise car le client est responsable de piloter les opérations de déchargement dans son installation.
- Il ne pourra être fait aucun recours à un transporteur ou à son donneur d'ordre (FUCHS) en cas d'erreur de branchement sur une cuve inappropriée ou en cas de débordement si le chauffeur est laissé libre de réaliser l'opération seul.

A LA FIN DU DECHARGEMENT

Emargez le document de transport avec Nom, date, signature et cachet de l'entreprise.

Les réserves éventuelles doivent être claires et précises notamment en ce qui concerne le nom du produit incriminé et le problème rencontré. Adressez une copie au Service Client de FUCHS dans les 48 heures.

Les mentions type « sous réserve de déballage » n'ont aucune valeur juridique. Si la marchandise est abîmée, mieux vaut la refuser, pour les produits conditionnés en carton, le refus portera sur le carton complet.

Sans réserve sur le BL, l'assurance du transporteur ne pourra être activée et vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation



MERCI DE NOUS AIDER A BIEN VOUS SERVIR